



### 1° Lecture

Lecture du livre de l'Exode (Ex 22, 20-26)

Ainsi parle le Seigneur :

« Tu n'exploiteras pas l'immigré, tu ne l'opprimeras pas, car vous étiez vous-mêmes des immigrés au pays d'Égypte. Vous n'accablerez pas la veuve et l'orphelin. Si tu les accables et qu'ils crient vers moi, j'écouterai leur cri. Ma colère s'enflammera et je vous ferai périr par l'épée : vos femmes deviendront veuves, et vos fils, orphelins. Si tu prêtes de l'argent à quelqu'un de mon peuple, à un pauvre parmi tes frères, tu n'agiras pas envers lui comme un usurier : tu ne lui imposeras pas d'intérêts. Si tu prends en gage le manteau de ton prochain, tu le lui rendras avant le coucher du soleil. C'est tout ce qu'il a pour se couvrir ; c'est le manteau dont il s'enveloppe, la seule couverture qu'il ait pour dormir. S'il crie vers moi, je l'écouterai, car moi, je suis compatissant ! »

A lire attentivement les 40 chapitres de l'Exode, on se rend compte qu'ils n'ont pas été rédigés par un seul auteur. Il y a de nombreuses répétitions ainsi que des incohérences voire des contradictions. Cela permet de déceler des traditions différentes, réunies par plusieurs auteurs et rédacteurs pour finalement former une grande épopée.

Ainsi, la vocation de Moïse et la révélation du nom de Dieu sont racontées deux fois ; le beau père de Moïse porte des noms différents : Jéthro ou Réouel. Lors de l'histoire des plaies, le comportement de Pharaon qui refuse de laisser partir les hébreux est expliqué de deux manières différentes : certains textes disent que c'est selon son libre arbitre, d'autres que c'est Dieu qui endurecît son cœur, faisant du Pharaon une marionnette, pour montrer que le puissant roi d'Égypte et ses dieux sont moins forts que le Dieu des hébreux. On note aussi, lors de la traversée de la Mer des Joncs, que, selon certains versets, les eaux reculent ou baissent, selon d'autres les eaux sont partagées en deux ! Etc. Ces observations indiquent qu'il y a eu plusieurs étapes dans la formation du grand récit de l'Exode, dont les origines appartiennent à des traditions orales.

C'est d'abord dans le Royaume du Nord (dit de Samarie ou d'Israël) que l'on a vénéré Yahvé en tant que Dieu de l'Exode. Selon le 1° livre des Rois (§12), le roi Jéroboam a fait ériger aux frontières de son royaume, au Nord (à Dan) et au Sud (à Béthel), deux statues bovines représentant Yahvé, « le Dieu qui a fait sortir d'Égypte ».

Vu que Dan n'est devenue israélite qu'au VIII° s. avant notre ère, c'est à cette époque que la royauté d'Israël a voulu faire de l'Exode un mythe de fondation national, en représentant Dieu sous forme de taureau. Le fait qu'il soit ainsi représenté est attesté par le prophète Osée par des oracles qui annoncent la destruction voire la déportation de la statue divine.

Après l'anéantissement du royaume d'Israël par les Assyriens, en - 722, l'épopée de la sortie d'Égypte parvient dans le royaume de Juda, à Jérusalem, sans doute par des prêtres du Nord venus s'y réfugier. C'est à ce moment que l'on met par écrit cette histoire et qu'on lui donne comme héros Moïse, décrit comme une figure royale. Cela s'est fait très probablement sous le règne de Josias qui avait entrepris une réforme religieuse. L'histoire de la naissance et de l'adoption de ce nouvel héros par la fille de Pharaon s'inspire de celle de Sargon, roi d'Assyrie. .../...

.../... L'histoire des hébreux, dans l'Exode, contient un message politique contre le pharaon Néco qui au VIII<sup>e</sup> s. av. J-C., avait pris, pour un bref moment, le contrôle du Levant et avait forcé les Judéens à participer à des travaux de corvées pour construire un canal dans le Delta du Nil. Dans ce contexte, l'affirmation que le Dieu d'Israël était plus puissant que le roi d'Egypte, peut se lire comme une histoire de résistance à Néco ! La fin de cette première « histoire » de la sortie d'Egypte devait se terminer avec l'arrivée des Hébreux à la Montagne de Dieu (qui sera ensuite nommé le Sinaï), au chapitre 18.

Après la destruction de Jérusalem par les Babyloniens en 587 av. J-C. et la déportation, une nouvelle version de l'épopée de la sortie d'Egypte vit le jour. L'histoire fut augmentée par des scribes qui cherchaient à expliquer pourquoi cette catastrophe (l'exil) avait frappé le peuple de Dieu.

C'est là que furent ajoutés les récits de la conclusion de l'Alliance et du don de la Loi. Le message de ces scribes que l'on appelle parfois les « Deutéronomistes », - parce que ce même groupe a rédigé le livre du Deutéronome -, consiste à insister sur l'incapacité du peuple à respecter la Loi divine, donnée dès lors par Moïse. (On expliqua l'Exil, comme punition divine.) Ils ont alors adopté le récit des veaux d'or de 1 Rois 12, en un récit du « veau d'or » et l'ont transféré dans le désert !

Juste un peu plus tard, un groupe de prêtres a conçu sa version de « la sortie d'Egypte » et de la révélation divine. Ce fut un récit dit « sacerdotal ». Ce sont ces scribes sacerdotaux qui insérèrent la construction d'un sanctuaire mobile dans le désert, à l'image de l'Ancien Temple de Jérusalem.

Plus tard encore, après le retour de l'Exil, les versions deutéronomiste et sacerdotale ont été combinées par des rédacteurs qui ont révisé ces textes et ont ajouté d'autres passages.

Ainsi le livre de l'Exode est-il le résultat d'une très longue transmission et réinterprétation, écrit Thomas Römer, professeur de la chaire Milieux biblique au Collège de France et à l'Université de Lausanne, spécialiste reconnu de l'his-

Notre passage donne les paroles ordonnant la solidarité avec les étrangers, c'est-à-dire avec les émigrés qui se sont durablement installés dans leur pays d'accueil. Avec les veuves, les orphelins et les pauvres, ces catégories humaines se retrouvent dans de nombreux codes de lois de l'Orient ancien, comme dans les recueils de lois bibliques.

L'argument qui est ici développé, et qui marque la différence avec les autres cultures, c'est que c'est Dieu lui-même qui est le protecteur de la veuve et de l'orphelin et que tout mauvais traitement à leur encontre sera vengé par lui (selon les croyances de l'époque). Aux pauvres, il s'agit de prêter de l'argent sans intérêt ; de même, il faut faire attention à la précarité de leur situation lorsqu'un de leur bien sera pris en gage.

Le respect de l'immigré, quant à lui, est alors fondé par un rappel de la situation d'Israël qui, dans le mythe de l'Exode est prétendu avoir été, « autrefois », un étranger émigré en Egypte.

Ce passage du « Code de l'Alliance » se distingue nettement de ses homologues païens plus anciens. Son originalité tient au fait que Dieu se porte garant de la loi morale, et que les transgressions sont considérées comme des offenses personnelles à son égard.

La « charité » y est prônée comme loi essentielle de la vie sociale, et les commandements, - amour de Dieu et amour du prochain -, y sont déjà implicitement liés.

Contrairement aux codes païens qui prévoyaient des intérêts pour les prêtres, le Code de l'Alliance interdit des bénéfices !

#### **Evangile**

#### **selon saint Matthieu (Mt 22, 34-40)**

En ce temps-là, les pharisiens, apprenant que Jésus avait fermé la bouche aux sadducéens, se réunirent, et l'un d'entre eux, un docteur de la Loi, posa une question à Jésus pour le mettre à l'épreuve : « Maître, dans la Loi, quel est le grand commandement ? » Jésus lui répondit : « *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de tout ton être et de toute ta force.* Voilà le grand, le premier commandement. Et le second lui est semblable : *Tu aimeras ton prochain comme toi-même.* De ces deux commandements dépend toute la Loi, ainsi que les Prophètes. »

Après une première confrontation avec les pharisiens sur l'impôt à César (cf. dimanche dernier), après une deuxième, sur la résurrection (sautée par la Liturgie), en voici une troisième, sur les textes fondateurs : il s'agit de définir les priorités, selon les Ecritures. Le commandement de la Torah (amour de Dieu) et celui du Lévitique (sur l'amour du prochain) sont connus du monde juif. Mais le Christianisme, tout en les reprenant, a sa propre lecture. .../...

Jésus ramène l'ensemble de la Loi et des Prophètes en ces deux seuls commandements. Tout le reste est inutile. Ce que traduira St Augustin : « Aime et fais ce tu veux », car si j'aime, je ne peux que vouloir le bien d'autrui. Le reproche que Jésus fait aux pharisiens (et qui sera développé au chapitre suivant : « hypocrites ! »), est qu'ils oublient que ces commandements sont à eux seuls une priorité absolue. Ils sont accusés de se noyer dans les détails des observances, de se perdre dans une étude stérile de tous les cas possibles (> casuistique). Selon Mt, non seulement Jésus rapproche ces commandements, mais il les rend identiques : ils sont « semblables » : il n'y a ni hiérarchie ni distinction à faire, entre amour de Dieu et amour du prochain ! Aimer Dieu, c'est aimer l'autre, et vice versa. Telle est la radicale nouveauté du christianisme, écrivent Jean-Paul et Colette Deremble.

Pour les Juifs du premier siècle, il y avait un sujet extrêmement brûlant : celui de la hiérarchie et de l'importance des 613 prescriptions contenues, selon eux, dans la Loi, comme le dit Michel Hubaut. [ 613 : « 365 négatifs correspondant au nombre de jours de l'année solaire, et 248 positifs autant qu'il y a de membres dans le corps humain » enseigne Rabbi Simlai. D'après l'Introduction à la littérature biblique, par Marc-Alain Ouaknin, dans « la Bible juive » traduction Cahen.]

Jésus énonce d'abord le « grand, le premier commandement » qui est la confession de foi monothéiste du peuple juif : *Ecoute Israël, le Seigneur notre Dieu est l'unique Seigneur. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de tout ton être et de toute ta force (Dt 6,4-6)*. Dieu veut susciter en nous une adhésion d'amour qui engage toutes nos facultés humaines.

Mais Jésus enchaîne aussitôt « un second » commandement : *Tu aimeras ton prochain comme toi-même (Lv 19, 18)*. Et ce second commandement est « semblable » au premier. De ces deux qui n'en font qu'un, dépend tout, tout, tout. Comment aimer Dieu sans aimer les êtres humains qu'il aime ? La 1<sup>o</sup> lettre de Jean dira : *Si quelqu'un dit « j'aime Dieu » mais n'aime pas son frère, c'est un menteur ! Celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, ne peut aimer Dieu qu'il ne voit pas (4,20)*.

Finalement, toute la Loi, les prophètes, la Bonne Nouvelle sont là ! Écrit Michel Hubaut.

Après la défaite des sadducéens qui avaient attaqué Jésus sur la question de la résurrection, leurs adversaires, les pharisiens reviennent à l'attaque, mais cette fois en groupe, selon une expression littérale qui évoque ici le Psaume 2, verset 2 : « les chefs se liguent entre eux contre le Seigneur et son messie. » Mt dont l'Eglise est harcelée par les pharisiens, a pris sur lui de créer ce climat d'hostilité, absent chez Mc dont il s'inspire, écrit Claude Tassin.

Après avoir cité le commandement que tout juif récite matin et soir dans sa prière (le « *Shema Israel* »), Jésus ajoute celui de l'amour du prochain qu'il juge semblable, comparable, inséparable du premier. Et l'amour du prochain se mesure à l'amour qu'on se porte à soi-même, car quiconque se sait aimé de Dieu s'aimera lui-même tel qu'il est et ne se rêvera plus !

L'amour dans la Bible, n'a rien à voir avec un sentiment livré aux variations saisonnières de l'affectivité : il s'agit de la décision de s'attacher à quelqu'un à qui l'on donne des droits sur soi et des actes concrets qui nourrissent cette décision.

L'originalité de notre texte, n'est pas dans les idées de l'amour pour Dieu que l'on trouve dans le Deutéronome, et de l'amour pour le prochain qui est dans le livre du Lévitique, car l'Ancien Testament les connaissaient bien, mais dans leur rapprochement, leur égalité, et la place imminente que Jésus leur a accordée.

Le fait que Mt, après Mc, place ces paroles sur les lèvres de Jésus, tandis que Luc les place sur celle d'un légiste, montre que les Eglises primitives considéraient ce résumé de la Loi comme une trouvaille de Jésus qui n'est finalement qu'un fidèle rappel de la véritable Loi donnée à Israël écrit Pierre Bonnard. Le texte de Mc ne contient pas de polémique, et l'on peut penser que Mt et Lc ont arrangé en conflit, un récit que Mc utilisait encore dans sa première fraîcheur, poursuit-il. Car dans Mt et Luc la question est un piège, ce qui n'est pas le cas chez Mc.

Mais cette question posée à Jésus est sans doute un écho des questions capitales posées à l'église de Mt par ses adversaires de la synagogue, vers les années 85/90.

L'originalité de ces paroles n'est pas de simplifier la casuistique juive, ni de vouloir faire un seul commandement, il s'agit d'un rappel du sens et de l'enracinement de la Loi divine.

## Homélie pour le 30° dimanche (Le 25, à 10h30 à Lézignan-Corbières)

Chaque peuple ou chaque groupe humain a ses lois. Elles peuvent être différentes d'un pays à l'autre, d'un groupe à l'autre. Ainsi, la peine de mort est aujourd'hui interdite dans certains États, mais autorisée dans d'autres. Les lois peuvent donc changer, mais aucune société humaine ne peut vivre sans elles. De même que personne ne peut conduire une voiture en ignorant le code de la route, de même nul d'entre nous ne peut se conduire dans une société donnée s'il en ignore ou méprise ses lois.

Par-delà celles qui peuvent varier entre des pays ou d'une époque à l'autre, il existe cependant « une règle d'or » universellement reconnue par toutes les cultures et toutes les religions depuis la nuit des temps : « *Traite les autres comme tu voudrais être traité* » ou « *ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse* ». Cette règle est le fondement du concept moderne des droits de l'homme.

Mais on la trouvait déjà dans la Grèce antique 600 ans avant Jésus-Christ : « Ne fais pas à ton voisin ce que tu prendrais mal venant de lui. » On la trouve 500 ans avant notre ère dans le bouddhisme : « Ne blesse pas les autres de la façon que tu trouverais toi-même blessante ». Et à la même époque, il existe un texte hindou qui dit la même chose. Telle est « la règle d'or » de l'humanité !

Dans l'Évangile, les pharisiens interrogent Jésus sur les préceptes de la Loi juive. Comme tout système législatif particulier il se différencie, par exemple, de celui de l'occupant romain. Jésus répond en énonçant « la règle d'or » que sa tradition a adaptée à la foi d'Israël : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » Il fait précéder ce commandement d'un autre qui lui est semblable, dit-il : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de tout ton être et de toute ta force. »

Qui a-t-il de différent entre les paroles que Jésus énonce et d'autres formulations comme par exemple celles que nous trouvons dans d'autres cultures ou dans la déclaration des droits de l'Homme ? Dans ces textes, il s'agit de tenir compte des autres, de les respecter mais il n'est pas question de les aimer. Il n'est bien sûr pas interdit de le faire. « La règle d'or » rend l'amour possible mais pas obligatoire. La réponse de Jésus rend l'amour – du prochain et de Dieu, de Dieu et du prochain - non seulement souhaitable mais indispensable, nécessaire, vital, pour ne pas dire obligatoire. L'amour fait partie de la Loi, il est le ressort de « la règle d'or », voilà ce qu'affirme Jésus.

Aujourd'hui, pour les disciples de Jésus, toute règle de vie doit conduire à l'amour du prochain. Mais s'il n'est pas d'amour effectif sans des règles, l'amour dépasse les codes humains. Il y a parfois des circonstances, où l'amour exige une liberté qui, pour le bien d'autrui, fera dépasser les codes établis. Jésus a parfois transgressé les prescriptions de la Loi (16 fois dans l'Évangile de Marc).

Je songe ici à ce confrère qui reçut un jour une femme qui avait avorté deux fois et qui était très culpabilisée. Ayant frappé à la porte d'un prêtre pour se confesser, celui-ci lui notifia qu'au nom des lois de l'Église, il ne pouvait lui donner ce sacrement. Elle alla trouver ce confère qui prit la décision de le lui donner. « Je sais que je n'avais pas le droit sans l'autorisation de l'évêque, mais cette femme avait besoin de paix ! » Le désir de rejoindre l'autre, au nom de l'amour, peut parfois aller au-delà des codes établis ! Car, face à certains obstacles, l'amour suscite une liberté capable d'ouvrir une brèche dans nos impasses humaines !